

LE VUARGNÉRAN



JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE D'YVORNE

N° 28

Novembre 2018

Le billet du Syndic

DEBOUT LA RELÈVE!

Après à peine 25 des 60 mois que dure une législature, notre commune a déjà pratiquement épuisé son réservoir de «viennent ensuite» en raison des démissions survenues au sein du Conseil communal. En soi, cette situation n'est pas dramatique puisque, dans un système proportionnel, le siège appartient à une liste. Dès lors, peut l'occuper quiconque est éligible, sans aucun prérequis, quand la notoriété, les compétences, la bonne mine – ou les trois réunies – sont les principaux ressorts du scrutin majoritaire.

Malgré cela, et les formations politiques en font l'expérience à chaque approche d'élection, trouver des candidats au Conseil communal est un véritable casse-tête, sans même parler des accouvoirs municipaux... Désintérêt, manque de temps, déconsidération du «système» ou aversion pour l'affiliation partisane sont quelques-uns des arguments le plus souvent entendus de la part des réticents. Ce constat est regrettable, mais il n'en faut pas moins admettre que la démocratie postule aussi – et même d'abord – la liberté d'opinion.

Si elle devait se confirmer dans la durée, cette désaffection serait inquiétante: système proportionnel ou non, un village de la dimension du nôtre ne vit pas d'âpres débats ni de bringues politiques, mais bien d'un minimum de soins, d'attention, de curiosité, et de dialogue aussi. L'effort demandé au service de cet objectif est (encore) supportable, même s'il est vrai que le poids de la bureaucratie, la complexité technique croissante des dossiers et les revendications isolées ne facilitent pas les choses. Cependant, se dispenser de cet effort entraînerait inmanquablement notre rattachement à une structure plus vaste, sans doute plus technocratique, mais également plus éloignée du citoyen, où les déçus du «système» ne se retrouveraient pas forcément moins désabusés. En clair, l'avenir de notre commune, pour peu qu'il nous tienne à cœur, dépend aussi de notre engagement civique. C'est un constat à méditer à l'heure où l'on déplore l'érosion d'une proximité pourtant si bénéfique au citoyen.

Edouard Chollet, syndic



Photo Yves Reichenbach

Infos communales

ADMINISTRATION COMMUNALE: NOUVEAUX HORAIRES

Les bureaux de l'administration communale sont désormais ouverts tout au long de l'année aux horaires suivants:

lundi	08h30-11h30 / 13h30-18h30
mardi	08h30-11h30
mercredi	fermé
jeudi	08h30-11h30
vendredi	08h30-11h30



Ce nouvel horaire tient compte des remarques émises par plusieurs habitants sur la nécessité de proposer des heures d'ouverture plus linéaires et facilement mémorisables, avec notamment un horaire identique en matinée. La nouvelle ouverture du vendredi matin répond quant à elle à certains besoins de contacts avant le week-end (locations de salle, établissements publics, etc.).

L'administration peut être également contactée par téléphone (024 466 25 22) durant les heures d'ouverture des guichets ainsi que par courriel (commune@yvorne.ch).

SOMMAIRE

Billet du Syndic	1
Infos du Conseil et de la Municipalité	2-3
Infos du Conseil et Infos communales	4
Infos municipales et communales	5
Les «Automnales», le Bouchon d'Or	6
25 ans de la Bécane vuargnéran	7
Agenda, Mérite vuargnéran	8
Balcons et jardins fleuris	

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Gary Perret, 079 339 90 93

Impression:

Imprimerie Bach Yvorne, 024 463 21 83

Commune d'Yvorne:

tél. 024 466 25 22

site: www.yvorne.ch

e-mail: commune@yvorne.ch

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

A l'ordre du jour :

- Rapport sur le préavis municipal N° 2-2018 concernant le rapport de gestion et les comptes 2017

Après lecture du rapport de la commission de gestion, le Conseil communal décide d'approuver les comptes communaux 2017 tels que présentés et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2017.

- Elections du bureau du Conseil

Conformément aux articles 11 et 12 du règlement du Conseil communal d'Yvorne, le Conseil nomme chaque année dans son sein : un président, un ou deux vice-présidents, deux scrutateurs et deux suppléants. Sont élus tacitement pour une année :

Président

Christian Bernasconi



1^{er} vice-président

Charles-André Durnat



2^{ème} vice-président

Guy Stalder



Scrutateurs

Claire Glauser
et Ludovic Minod



Scrutateurs suppléants

Sébastien Roux
et Annette Polzer Zuzarte



- Communications de la Municipalité

- Le chantier du parking de Vers la Cour est terminé. Il compte 12 places. A ce jour, 10 sont louées. La Municipalité a fixé l'entrée en vigueur du règlement au 1^{er} octobre. Des opérations de marquage seront effectuées.
- Concernant l'installation d'un éclairage public à l'arrêt de bus « Camping Lac Vernay » : le montant prévu pour cet éclairage se monte à Fr. 18'700.- pour le génie civil et Fr. 3'500.- pour la fourniture, la pose et le raccordement du mât d'éclairage. La commune est responsable du financement de cette installation, mais les TPC prennent en

charge le tiers de la dépense. Le total des coûts ne dépassant pas le montant des compétences financières municipales, les travaux débiteront en mai prochain.

- La commune a été sollicitée pour faire connaître son avis concernant les prochains horaires de bus postal et TPC reliant Aigle et Villeneuve. La Poste ne modifiera pas son horaire existant. A contrario, les TPC, avec 22 relations aujourd'hui, vont passer à 25 en principe l'année prochaine, comme suit :

Supplément sens Aigle -> Villeneuve: 1 peu avant midi, 1 peu avant 13 h, 17 h et 18 h.

Supplément sens Villeneuve -> Aigle: 1 après 16h30, 17h30 et 18h30.

Elles seront valables également le samedi et le dimanche.

- Divers et propositions individuelles

Nicolas Dervev s'interroge sur la possibilité d'approcher une banque afin de mettre en place un distributeur de billets.

Le syndic, Edouard Chollet, répond que la Municipalité avait sollicité une banque en lui proposant un ou deux emplacements possibles ! Cependant, les coûts de sécurisation d'une telle installation se montaient à plus de Fr. 50'000.- à charge pour la commune de moitié. Il fallait encore assurer un chiffre d'affaires minimum par bancomat. D'autre part, la banque estime aujourd'hui que l'avenir est à la monnaie plastique.

Prochaines séances (sous réserve) :

Lundi 29 octobre à 20h00 - Jeudi 22 novembre à 20h00

Jeudi 13 décembre à 19h30

Le compte-rendu de la séance du 11 octobre sera publié dans la prochaine édition du *Vuarnéran*.

ESCAPADE DES COMMISSIONS « GESTION » ET « FINANCES »

Il est de coutume, chaque année, que soit organisée une sortie-découverte au sein du territoire communal pour les membres de la commission de gestion (ComGest).

Cette balade n'a pu avoir lieu ces trois dernières années pour des raisons de disponibilités.

C'est à l'occasion de la présentation du préavis N° 01-2018 faisant état de la reprise des activités de la scierie de Corbeyrier depuis 2013 par le Groupement Forestier des Agittes (GFA) que l'idée a germé : organiser une visite de la scierie et une présentation du GFA.

Avec la collaboration de Laurent Fivaz, responsable administratif du GFA, le rendez-vous était donné le mercredi 18 juillet 2018 à 17h00 aux

membres de la ComGest. Pour compenser ces dernières années sans « excursion », une invitation avait également été lancée à la commission des finances, à la Municipalité ainsi qu'à la secrétaire du conseil.

Nos sincères remerciements vont à Monsieur Fivaz ainsi qu'à toute l'équipe de l'entité « ENTREPRISE FORESTIÈRE » pour leur chaleureux accueil dans cette scierie, pour la présentation détaillée du GFA, de son organisation, pour les explications et démonstrations du travail pouvant être accompli.

Une nouvelle machine de sciage, dans un bâtiment rénové, assure la mise en valeur d'une partie de leurs bois et permet d'accepter pour la région des commandes très spécifiques.

Pour conclure et à retenir : une équipe motivée et disposant d'une solide formation se fait un honneur de gérer au mieux les bois de nos forêts, de les transformer en produits de haute qualité avec possibilité pour les clients de leur fournir des produits de niche et spécifiques.

N'hésitez pas à consulter leur site web : www.agittes.ch

Jean-Daniel Maret, Président de la ComGest



POLICE DES CONSTRUCTIONS : PRÉCISIONS BIENVENUES!

Face à la complexité croissante des dossiers relatifs à la police des constructions et à l'augmentation des cas de travaux entrepris en violation de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Municipalité a décidé de s'adjoindre les services d'un architecte-conseil pour l'examen et le suivi technique des dossiers. Les procédures administratives resteront quant à elles du ressort de l'administration communale.

A cet égard, et quand bien même elle est consciente que les nombreuses contraintes légales peuvent échapper à la population, il lui est apparu nécessaire de dresser un rappel de certaines obligations.

- Immeubles/terrains situés hors zones à bâtir (zone agricole ou viticole notamment)

La Municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel. Toute transformation, installation, construction ou démolition, même de minime importance, doit être approuvée par le Service du développement territorial (SDT). La Municipalité se charge de lui transmettre les dossiers pour examen préalable, et c'est le SDT qui détermine la procédure à suivre.

- Immeubles/terrains situés sur des zones à bâtir légalisées

Suivant la nature des travaux envisagés, trois types de procédure sont possibles selon la LATC:

- Les travaux non soumis à autorisation, mais devant être annoncés à la Municipalité.
- Les travaux soumis à autorisation, mais pouvant être dispensés d'enquête publique, sous réserve du droit des tiers.

Titre IV - Police des constructions

Dispositions générales

Art. 116

Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.

La Municipalité est en droit de faire suspendre et, le cas échéant, de faire démolir, aux frais du propriétaire, tout travail exécuté en contradiction à la présente disposition.

Travaux soumis à autorisation

Art. 117

Sont subordonnés à une autorisation préalable de la Municipalité et, le cas échéant, de l'Autorité cantonale et fédérale, notamment, les travaux suivants :

1. les démolitions,
2. les modifications de la configuration et de l'affectation du sol par des remblais, des excavations et des aménagements de toute nature, travaux en sous-sol,
3. les constructions nouvelles, les agrandissements, les surélévations, les annexes, les murs, les clôtures, les places de stationnement,
4. les constructions temporaires destinées à la culture du sol, à la détention d'animaux, au dépôt de matériel et d'outillage,
5. les transformations apportant un changement à l'aspect extérieur d'un bâtiment, à son affectation et à son organisation intérieure,
6. la réalisation et la transformation d'installation de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation, de protection thermique, ou utilisant le gaz, de canaux de fumée et d'installations importantes de toute nature,
7. l'application et la réfection de peinture et de revêtements extérieurs en ce qui concerne l'aspect et la coloration de bâtiments neufs ou existants ou de tout autre ouvrage,
8. l'aménagement d'emplacements de dépôts et de vente de véhicules à moteur, de machines de chantier et de matériaux de construction, de matériel et de caravanes de camping ou tout autre objet,
9. l'installation d'antennes extérieures de radio et de télévision.

Demandes d'autorisation

Art. 118

La demande d'autorisation est adressée à la Municipalité accompagnée de tous les plans et renseignements nécessaires à la compréhension du projet.

Un extrait du règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions, disponible au Greffe ainsi qu'à la rubrique « Règlements et directives » du site Internet d'Yvorne

- Les travaux soumis à l'enquête publique.

Les travaux devant être annoncés ou pouvant faire l'objet d'une dispense d'enquête publique ne pourront en aucun cas déroger aux règles en vigueur, ni porter atteinte à un intérêt public prépondérant ou à des intérêts privés dignes de protection, en particulier ceux des voisins. Dans de tels cas, l'annonce ou la demande de dispense d'enquête est à adresser par écrit à la Municipalité, accompagnée de tous les plans et renseignements nécessaires à la compréhension du projet. Pour les demandes de dispense, un formulaire est disponible sur le site Internet communal.

Propriétaire(s)		
Nom(s) :	Prénom(s) :	
Adresse :		
NPA Localité :		Téléphone :
Courriel :		
Bien-fonds et/ou bâtiment concerné(s)		
Adresse du bien-fonds / du bâtiment :		
Parcelle no :	No ECA du bâtiment :	
Surface en m ² :		Année de construction :
Parcelle en PPE ou copropriété :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui faire signer le formulaire par tous les copropriétaires et l'administrateur (voir page 2)		
Travaux envisagés		
Nature des travaux :		
Description des travaux : (matériaux, couleurs, etc.)		
Dimension de la construction projetée :		
Distances aux limites : <input type="checkbox"/> domaine privé <input type="checkbox"/> domaine public		
Coût des travaux envisagés :		
Accord du / des propriétaire(s) voisin(s)		
Parcelle :	Propriétaire(s) :	Date et signature :
Annexes à fournir :- plan cadastral à jour avec indication de la distance aux limites et implantation du projet - esquisse, coupe ou prospectus du projet avec cotes - tout document complémentaire assurant la bonne compréhension du projet.		
<small>Le sougné a constaté son / ses voisin(s) immédiate(s), le cas échéant son / ses copropriétaire(s) et/ou son administrateur et les a informés du projet décrit ci-dessus en leur soumettant les croquis et plans nécessaires à une parfaite compréhension. Il prend l'engagement formel d'écouter et de conduire les travaux avec la vigilance nécessaire, en parfaite conformité des lois et règlements applicables - entre autres les articles cités en page 2 dont il amasse avoir pris connaissance - et à ses propres risques et périls. Il s'engage enfin à respecter scrupuleusement, en cas d'autorisation, la conformité des travaux par rapport à la description, aux plans et croquis mentionnés ci-dessus.</small>		
Lieu et date :		Signature(s) :

Formulaire dynamique de demande d'autorisation de construction de minime importance pouvant bénéficier d'une dispense d'enquête publique

S'agissant des dossiers soumis à enquête publique, il y a lieu avant toute autre procédure de déposer, en version papier et en version numérisée (format PDF), un exemplaire d'avant-projet comprenant au minimum une lettre d'intention accompagnée de plans indiquant l'implantation et la volumétrie des constructions, de même que les plans par étage avec affectation des locaux. Cette démarche préalable permettra de contrôler la conformité des éléments par rapport au droit en vigueur avant l'impression du dossier complet en plusieurs exemplaires. La durée de la procédure d'examen préalable est de 15 jours au minimum.

Dans la dernière édition du *Vuargnéran* (27-juillet 2018), un tableau comportant quelques exemples de procédures à suivre a été publié. Le journal peut être téléchargé sur le site Internet www.yvorne.ch, à la rubrique « Loisirs – vie locale » puis « Journal Le Vuargnéran ».

Vous trouverez également sur ce site d'autres informations complémentaires et différents formulaires PDF dynamiques (demande d'abatage d'arbre(s) protégé(s), permis de fouille / d'utilisation temporaire du domaine public).

MESURES DE PROTECTION DE LA STATION DE POMPAGE DU CHÂBLE ROUGE

Le captage d'Yvorne situé à Versvey au Châble Rouge, vieux d'une cinquantaine d'années, subit régulièrement des chutes de pierres. Ces dernières menacent les bâtiments, mais également le personnel chargé de la surveillance et de l'entretien du captage.

Durant le mois de juin, des travaux de sécurisation et de protection ont pu être réalisés. Un filet pare-pierres de 4 m de haut et 30 m de long a été implanté dans la falaise rocheuse surplombant la chambre de captage. L'ouvrage a été fixé avec des micropieux et des tirants d'acier scellés dans le rocher, à une profondeur de 4,0 m.

Toutes les mesures de protection de l'eau potable et de surveillance du captage ont été assurées tout au long du chantier.

Le coût total s'élève à Fr. 73'523.-, duquel 70% est déductible à titre de subvention cantonale pour des travaux de protection contre les dangers naturels.



Forage à partir d'une nacelle



Filet terminé, captage protégé

Source photos: TECNAT SA



PROCÉDURE À SUIVRE POUR ORGANISER UNE MANIFESTATION

Rassemblements, cortèges, spectacles, conférences, soirées, expositions, événements sportifs... toute manifestation doit être annoncée à la Municipalité. Dans certains cas, les autorités cantonales doivent également délivrer une autorisation. Afin de faciliter le travail des organisateurs, l'Etat de Vaud met à disposition un outil centralisant l'ensemble des procédures nécessaires sous la forme du portail cantonal des manifestations (POCAMA). Une charte de prévention pour manifestations complète le dispositif.

Dans quels cas demander une autorisation ?

- Constituent une manifestation les activités, qu'elles soient publiques ou privées, telles que les rassemblements, cortèges, réunions, spectacles ou divertissements divers, à but de diffusion d'informations, politiques, sportifs, de bienfaisance ou d'utilité publique, culturelle ou commerciale, ayant lieu sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public.

- Sont également considérés comme des manifestations, les événements organisés sur le domaine privé et susceptibles de déployer des conséquences sur le voisinage, notamment de créer des nuisances sonores, une occupation accrue de la voie publique ou nécessitant la mise en place de mesures en lien avec la tranquillité et l'ordre publics. La demande de permis temporaire (vente de boissons alcooliques) ou de patente (vente au détail de tabac) s'effectue dans le cadre de la procédure d'autorisation.

Quand demander l'autorisation ?

Dès que les contours de la manifestation sont définis (vente d'alcool et/ou de denrées alimentaires, organisation d'une tombola ou d'un loto, plan de la manifestation, etc.), **mais au plus tard 30 jours avant la manifestation.**

Comment déposer sa demande ?

La demande d'autorisation s'effectue en ligne depuis le site: <https://www.vd.ch/themes/economie/organiser-une-manifestation/>

Appel à la population

FENÊTRES DE L'AVENT: POUR VOUS ET GRÂCE À VOUS! NE TARDEZ PAS À VOUS INSCRIRE

Les inscriptions pour les Fenêtres de l'Avent sont ouvertes et il reste des places!

Organiser une fenêtre, ça ne prend pas forcément beaucoup de temps. Il suffit d'installer une petite table devant sa porte, d'y déposer quelques biscuits et d'ouvrir une ou deux bouteilles d'Yvorne, et c'est parti pour un bon moment de convivialité avec ses voisins!

Bien sûr il est toujours possible de sortir le grand jeu, avec soupe, petits fours, vin chaud, raclette et décoration lumineuse inspirée!

Mais l'essentiel est d'offrir un bon moment et de le partager avec des gens qu'on ne connaît pas forcément alors qu'ils habitent dans le même quartier, dans le plus pur et bel esprit de Noël.

C'est aussi clairement le meilleur moyen de s'intégrer pour les nouveaux habitants, alors il n'y a plus à hésiter!

Inscriptions par courriel, téléphone ou courrier auprès de:

Joël Glauser
Vers Monthey 4b
1853 Yvorne
079 707 34 59
joel-glauser@outlook.com

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA CIRCULATION DANS LE QUARTIER DE VERS-LA-COUR / MONTÉE DES MAISONS NEUVES

Des mesures permettant notamment de sécuriser les chemins piétons menant à l'école et de garantir l'accessibilité aux véhicules de secours ont été prises suite à la construction du parking de Vers-la-Cour et sont entrées en vigueur au début du mois d'octobre.

Après légalisation desdites mesures, les travaux de marquages, la pose des panneaux de signalisation et de potelets sont sur le point d'être finalisés. La Municipalité doit toutefois déplorer quelques fausses notes durant ces travaux, indépendantes de sa volonté.

Rappel des aménagements pris :

- Sous l'école : 12 places de parc publiques (zone blanche), 2 places de parc privées en location (zone jaune) et 1 place de parc « 15 minutes » pour les utilisateurs du congélateur communal. Les places sous l'école en zone blanche sont limitées à 3 heures. Le stationnement



La circulation sous l'école et l'église se fait désormais en sens unique

est toutefois libre de 19h00 à 08h00 et durant les week-ends (une personne qui se gare à 18h31 pourra rester jusqu'à 08h00, le conducteur indiquant 19h00 comme heure d'arrivée sur le disque de stationnement).

- Nouveau parking des Combes : 12 places de parc en location (zone jaune).
- Délimitation des chemins piétonniers et pose de potelets de sécurisation à des endroits sensibles.
- Sens unique depuis l'angle sud de la cure jusqu'au carrefour de la fontaine (bidirectionnel entre l'angle sud de la cure et la montée de la Croix).
- Interdiction de stationner hors cases, dès et y compris la montée de la Croix (derrière Le Torrent) et la montée des Maisons Neuves.

Nous comptons sur chacun pour le respect de ces dispositions voulues (des contrôles seront effectués le cas échéant) afin d'amener de la sécurité tout en considérant l'aspect convivial de ce quartier et l'équité entre les citoyens.



Le nouveau parking de Vers la Cour dispose de 12 places

Infos Sociétés locales

CHANSON DES RESSES TROIS CHŒURS MIXTES RÉUNIS POUR TROIS CONCERTS!

Pour fêter cette année 35 ans de carrière durant lesquelles elle a dirigé plusieurs formations chorales, Patricia Montangero-Crausaz a eu l'idée de réunir tous ses choristes, soit près de 80 chanteurs, pour faire une série de concerts qui auront lieu les 16, 17 et 18 novembre à Verbier, Roche et Saxon. Le projet « 3 Chœurs 1 Cœur » lui permet ainsi d'être à la tête de trois chœurs mixtes en même temps :

La Gentiane, Verbier : 21 chanteurs

La Lyre, Saxon : 21 chanteurs

La Chanson des Resses, Yvorne : 37 chanteurs

Le programme est composé de pièces variées du répertoire choral faisant la part belle aux compositeurs suisses, entrecoupées d'interviews sous forme d'anecdotes ayant jalonné le parcours de M^{me} Montangero-Crausaz tout au long de sa carrière.

Le parrain de cet événement n'est autre que Michel Hostettler, compositeur de grand talent connu au-delà de nos frontières. Ce dernier dirigera également quelques pièces à cette occasion.

Un concert est organisé sur le lieu de vie de chaque chorale durant le même week-end, à l'exception de celui du 17 novembre qui se déroulera à Roche et non Yvorne, cette dernière étant dépourvue d'une salle suffisamment grande pour accueillir autant de personnes.

TROIS CHŒURS MIXTES

La Gentiane – Verbier
La Chanson des Resses – Yvorne
La Lyre – Saxon

avec la participation
exceptionnelle de
Michel Hostettler,
compositeur



**fêtent les 35 ans de carrière de leur directrice
Patricia Montangero-Crausaz**

Verbier : Eglise de la Station Vendredi 16 novembre 2018 à 20h30

Roche : Salle la Rotzérane Samedi 17 novembre 2018 à 20h30

Saxon : Eglise Catholique Dimanche 18 novembre 2018 à 17h

Entrée libre - Chapeau

Qu'on se le dise : 80 chanteuses et chanteurs réunis, c'est unique!

Les Caves ouvertes d'Yverne renaissent de leurs cendres. Abandonnée il y a quelques années en raison de la mise sur pied, au même moment durant le week-end de Pentecôte, des Caves ouvertes vaudoises, cette manifestation qui attirait de nombreux amateurs de vins, dont une part importante d'alémaniques, a vu sa fréquentation baisser en raison de la dilution du nombre de visiteurs dans les différentes appellations du canton. Ce constat amer a motivé la Société coopérative de promotion des vins d'Yverne (PROVY) à relancer dans le village sa propre manifestation. Désormais dénommées «Les Automnales», nos caves ouvertes «à nous» ont vécu leur première édition le 15 septembre dernier sous le thème de la Fête des Vignerons de Vevey. Toutes les personnes portant leur costume des célébrations de 1977 et de 1999, voire plus ancien, se sont vues offrir leur verre et son contenu. Pour Daniel Dufaux, président de PROVY, «ces premières Automnales se sont parfaitement bien déroulées. Certes, la fréquentation n'a pas été très élevée, mais les visiteurs présents étaient de «qualité», très intéressés par les prestigieux crus d'Yverne!». Rendez-vous pour la 2^{ème} édition, en septembre 2019...



Domaine Dillet



La Pierre Latine



Les Artisans Vignerons d'Yverne



Domaine de l'Ouille



La Maison Blanche en famille



Frédéric Blanc



La Commune d'Yverne



Le Clos de la George



La Jeunesse d'Yverne toujours présente



Jean-François Franceschini
et Philippe Deladoey

CONCOURS DE PÉTANQUE DU BOUCHON D'OR, 11.08.2018

C'est devenu, au fil des ans, un rendez-vous incontournable des amateurs de boules: le tournoi de pétanque organisé par le Bouchon d'Or, le 2^{ème} samedi du mois d'août.

Un engouement confirmé cette année encore avec la participation de 62 équipes. Toujours cordiaux mais néanmoins disputés, les affrontements se sont déroulés sous un soleil radieux au boulo-drome du terrain de Pré Nové, de quoi ravir joueurs et organisateurs.



Des terrains supplémentaires
ont été aménagés sous le pont

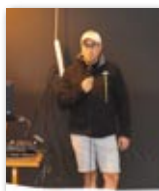
25 AOÛT - PEU DE SOLEIL MAIS AMBIANCE DE FÊTE POUR LES MOTARDS

Un temps maussade pour une fête en cette époque de sécheresse, pas de bol! Mais la bonne ambiance était de la partie, elle.

Le but de cette journée était de rencontrer les gens d'Yvorne et d'ailleurs devant un verre (ou plus...) et de fêter dignement ce quart de siècle ensemble.

Le Moto-Club d'Yvorne a en effet été créé en 1993 par une équipe de copains qui voulaient rouler ensemble le dimanche. Des trois initiants, la société a atteint les 50 membres quelques années plus tard.

La commémoration, qui a duré jusque tard dans la nuit aux sons des Yellow Dogs, a permis aux motards de se présenter par les discours du syndic, du pasteur, du président du Cartel et du président de la société. Longue vie à la Bécane!



Les orateurs :
Edouard Chollet, syndic
Didier Heller, pasteur
Frédéric Blanc,
président du Cartel
Raphaël Merli,
président de la Bécane



Les anciens et actuel présidents de la Bécane



La moto de Marcel Gigandet



Les anciens et actuels membres du comité



Les pompiers à l'œuvre



Les Yellow Dogs, excellents
comme d'habitude

Les pompiers du SDIS en démonstration
pour une désincarcération
d'une voiture accidentée



Manifestations

IMMENSE SUCCÈS POUR LA 3^{ème} ÉDITION DE THE MUD DAY, 22.09.2018

Près de 4600 participants ont bravé la boue et les 22 obstacles de la 3^{ème} édition de The Mud Day qui a eu lieu le 22 septembre dernier sur

un parcours de 13 km entre Aigle et Yvorne.

De la souffrance mais surtout de la bonne humeur, dans une ambiance déjantée.



17 novembre « 3 Chœurs 1 Cœur »La Rotzéranne Roche, *Chanson des Resses***1^{er}-22 décembre Fenêtres de l'Avent**Chaque soir dans le village, *Cartel***1^{er} décembre Repas de soutien**Halle des Glariers Aigle, *Paroisse***1^{er} décembre Loto FC Yvorne****2 décembre 17h30: départ du cortège aux flambeaux vers le feu de l'Avent**Eglise, *Paroisse***23 décembre Noël de Versvey**Salle du collège de Versvey, *Les Amis de Versvey***25 décembre 10h15: Culte de Noël**Eglise, *Paroisse*

Infos locales

RÉSULTATS DU CONCOURS DES BALCONS ET JARDINS FLEURIS 2018

Encore une année de record de chaleur causé par le réchauffement climatique...??

Comme d'habitude, les citoyens de notre village ont bien fleuri leurs balcons et jardins. Le jury, composé de Monique Sauthier, Jacqueline Fazan et Dominique Delacrétaç, a effectué trois passages (28 juin, 24 juillet et 6 septembre) pour apprécier ces belles compositions florales et établir le classement suivant :

Prix Jardins**1^{er} prix :** Ansermoz Anne-Marie, Clos du Rocher**2^{ème} prix :** Bornex Roland, Vers Morey 17**3^{ème} prix :** Barbay Antoinette, Les Maisons Neuves 35**Prix Balcons****1^{er} prix :** Pittex Cécile, Les Rennauds 5**2^{ème} prix :** Theynet De Régis Janine, rue du Collège 4**3^{ème} prix :** Klopfenstein Michèle, Vers Morey

Bravo à tous les lauréats.

Nous remercions les employés communaux pour l'entretien des massifs publics ainsi que les villageois qui embellissent la commune.



Près de 1300 équipages au bivouac

MÉRITE VUARGNÉRAN 2018**BRAVO À AARON BERNASCONI ET MATHIEU MORIER!**

La remise du Mérite vuarnéran 2018 a eu lieu le 22 septembre dernier à l'occasion d'une soirée animée sur la place du Torrent. Le Bar de la Jeunesse, mis sur pied comme à l'accoutumée pendant la période des vendanges, et le concert des « Croque'Odile », ont largement contribué au succès populaire de cette remise de prix.

Les lauréats de l'année sont Aaron Bernasconi et Mathieu Morier pour leur participation au « 4L Trophy », un rallye humanitaire ayant pour objectif d'amener des fournitures scolaires, des denrées alimentaires (plus de 11 tonnes), des jeux et des habits de sport à des enfants du désert marocain. En plus du matériel acheminé, des dons sont également remis à l'association « enfant du désert », notamment pour la construction d'écoles.

Pour l'édition 2018 disputée du 15 au 25 février, près de 1300 équipages issus de 11 pays différents et composés uniquement d'étudiants de 18 à 28 ans ont pris part à un périple de 6000 kilomètres parcourus en Renault 4L, de Biarritz jusqu'à Marrakech; dix jours où seule l'entraide rend réalisable ce parcours sportif et solidaire. Le 4L Trophy n'est pas une course de vitesse, mais un raid d'orientation. Chaque matin, les équipages reçoivent une feuille de route pour se rendre au point de bivouac du soir, sans GPS, et uniquement avec la carte et le roadbook.

Portaits**Aaron Bernasconi**

« Je suis un jeune de la commune d'Yvorne, actuellement en première année de formation pour devenir technicien ES en génie mécanique au Centre Professionnel du Nord Vaudois à Ste-Croix. »

Mathieu Morier

« J'étais le co-pilote de l'aventure. Comme Aaron, j'habite à Yvorne et suis une formation de technicien ES à l'Ecole Supérieure du « Centre Professionnel d'Yverdon ». J'ai 19 ans et participer à un tel projet humanitaire représentait une grande expérience de vie. »

Quelques anecdotes

- Jour 1 : après la première journée de route, lorsque nous étions presque arrivés à notre destination pour le soir, nous avons crevé à cause d'un nid de poule... Le lendemain, en voulant voir s'il y avait plus de dégâts, notre cric est passé au travers du châssis! Nous avons donc dû trouver un garagiste pour qu'il puisse nous réparer tout ça.

- Après le débarquement au Maroc: nous nous attendions à de la neige car nous nous étions un peu renseignés avant, mais c'est vrai que cela faisait bizarre de débarquer au Maroc et après quelques heures de route, de se trouver au milieu de l'Atlas entouré de neige. Nous sommes passés en moins de 12 heures de la neige aux dunes de sable!

*Mathieu Morier
et Aaron Bernasconi avec leurs
certificats de nouveaux méritants
vuarnérans*



Selfie de circonstance dans le désert



Les pannes et les mésaventures ne manquent pas durant une telle épreuve.

